

/SA  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-270 du 8 août 1983

Chargeant le Camarade Manassé AYAYI,  
Ministre du Commerce de l'intérim du  
Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre  
des Finances, pour compter du 8 Août  
1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 8 Août 1983 , le Camarade Manassé  
AYAYI, Ministre du Commerce est chargé de l'intérim du Ministre  
des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 août 1983

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 CPC 2 SPD 2 MC-MF 6  
Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-  
Gde?CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-